

*Voies et moyens*

**M. l'Orateur adjoint:** Lorsque nous avons suspendu la séance à 6 heures, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) avait la parole.

**M. Friesen:** Monsieur l'Orateur . . .

**M. Pinard:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse d'interrompre le député, mais le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) m'informe qu'il a consulté ses collègues d'en face et qu'ils sont ensemble parvenus à un accord. Par conséquent, avant que mon collègue ne poursuive son intervention, je me demande si nous pourrions régler la question en revenant à l'appel des motions.

**M. l'Orateur adjoint:** Y a-t-il consentement unanime à ce que nous revenions à l'appel des motions?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

## LES VOIES ET MOYENS

## DÉPÔT DE DEUX AVIS DE MOTIONS

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le président, comme je l'avais expliqué brièvement à midi, je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer deux avis de motions de voies et moyens, l'un se rapportant à la loi sur la taxe d'accise et l'autre à la loi sur l'accise. J'ai indiqué que cela était nécessaire parce qu'on veut apporter des amendements à la disposition sur l'indexation trimestrielle sur les tabacs et les alcools pour en faire une indexation annuelle. Dans les explications que j'avais données, je n'avais pas réussi à convaincre le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et il avait raison puisque ce qui justifie la présentation d'une motion de voies et moyens, c'est que la période sur laquelle on va se baser pour établir cette indexation est changée, ce qui entraîne un changement dans les revenus. Alors je n'avais pas réussi à convaincre l'honorable député à midi, mais à la suite des discussions que nous avons eues, et en examinant cette disposition, savoir le changement dans la période de temps, le député d'Edmonton-Ouest m'a dit que c'était là une raison qui exigeait une motion de voies et moyens.

Alors, monsieur le président, du consentement unanime de la Chambre je vais déposer les deux motions de voies et moyens, et je vais demander à la Chambre de les approuver. Je vais demander également le consentement unanime pour déposer les amendements qui découlent de ces motions de voies et moyens, trois amendements qui permettront d'avoir une indexation annuelle au lieu d'une indexation trimestrielle. Je remercie les députés de leur excellente collaboration.

**M. l'Orateur adjoint:** Le ministre demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer deux motions de voies et moyens. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

## LA LOI SUR L'ACCISE (2)

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances))** propose:

Qu'une motion de voies et moyens visant à modifier la loi sur l'accise, dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 26 mai 1981, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

## LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE (3)

**L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances))** propose:

Qu'une motion de voies et moyens visant à modifier la loi sur la taxe d'accise, dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 26 mai 1981, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

**M. Bussières:** Monsieur le président, il est bien entendu que les trois amendements qui avaient déjà été déposés et qui portent les n<sup>os</sup> 8, 13 et 58 se trouvent automatiquement retirés et remplacés par les trois amendements que je viens de déposer.

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** Le ministre cherche donc à obtenir que deux amendements soient retirés du *Feuilleton*.

**M. Knowles:** Trois.

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de proposer que les nouveaux amendements soient numérotés comme ceux qu'ils remplacent parce que les amendements suivent le déroulement logique, pour ainsi dire, du débat. Nous sommes bien d'accord sur ce point.

**M. l'Orateur adjoint:** Pour résumer donc, nous avons le consentement unanime de la Chambre en ce qui concerne les deux motions de voies et moyens du ministre, puis deux amendements seront retirés, mais l'on respectera l'ordre numérique.

**M. Knowles:** Trois amendements.

**M. l'Orateur adjoint:** Trois amendements seront retirés, mais l'on respectera l'ordre numérique pour les nouveaux amendements. En est-il convenu?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur adjoint:** Il en est ainsi ordonné.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

## MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-57, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et à prévoir un impôt sur les revenus pétroliers, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n<sup>os</sup> 1 et 3 de M. Blenkarn.

● (2010)

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord):** Je me demande de quel droit le député d'Edmonton-Ouest (M. Lam-